

## COMITE SYNDICAL du 27 octobre 2009

### Rapport

#### **1. PRESENTATION PAR LES SŒURS PERILLAT DE LEUR PROJET « LA 2<sup>EME</sup> VIE DES OBJETS DE PAR LE MONDE »**

Nadège Périllat, étudiante, a effectué un stage au sein d'Organom au printemps 2009 où elle a été chargée de l'étude sur la valorisation des biogaz.

Avec sa sœur qui vient de terminer ses études d'ingénieur, elle a pour projet un tour du monde avec pour thème « le recyclage ou la réutilisation » des déchets.

Le comité syndical du 18 juin dernier leur avait accordé une aide de 1 500€.

Elles viennent présenter leur projet au Comité Syndical avant leur départ prévu en novembre.

#### **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 18 JUIN 2009**

**Rapporteur : Monique DUTHU**

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte rendu du comité syndical du 18 juin 2009**

#### **3. SITE DE VAUX - DEMANDE DE DEFRIchement NECESSAIRE A LA REHABILITATION DU SITE DE VAUX**

**Rapporteur : Bernard GLORIOD**

Suite à l'entrevue entre Madame la Présidente et Monsieur le Préfet de l'Ain, il a été convenu que la réhabilitation du site de Vaux devait être entreprise dans les meilleurs délais conformément aux dispositions de l'arrêté de réhabilitation du 6 octobre 2009. Cette réhabilitation nécessite une demande de défrichement pour permettre la reconstruction des digues.

**Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente à signer la demande de défrichement spécifique à la réhabilitation du site de Vaux.**

#### **4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE-ALPES POUR ELABORER UN PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS - Rapporteur : Gérard Branchy**

La Région Rhône-Alpes a accordé à Organom une subvention de 48 000 € dans le cadre de la réalisation d'OVADE. Afin de poursuivre l'accompagnement d'Organom dans la réussite du projet, une subvention est susceptible de nous être allouée afin de mettre en place des actions de prévention destinées à réduire les déchets toxiques contenus dans les déchets ménagers.

**Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente à signer la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes en vue de l'élaboration d'un programme de prévention des déchets**

#### **5. B.P. 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Rapporteur : Joël BRUNET**

Afin de permettre le versement de la subvention aux Sœurs Périllat décidée par le comité syndical du 18 juin 2009, il y a lieu d'inscrire une dépense correspondante au compte 6574 (et retirer ce montant au compte 022-Dépenses imprévues). Les autres postes concernés par cette D.M. portent régularisation d'écritures d'amortissement.

En effet, s'agissant du compacteur à déchets et du broyeur à végétaux qui ont été remplacés et cédés en 2009, leurs amortissements respectifs auraient dû être intégrés au budget.

**Les écritures suivantes sont proposées pour régularisation :**

<b>Section de FONCTIONNEMENT :</b>	
<i>DEPENSES :</i>	
6574 -subventions	+1 500 €
022 - dépenses imprévues fonctionnement	-1 500 €
023 - virement section investissement	-106 000 €
6811 -040 - dotations aux amortissements	+106 000 €

<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>	
<i>RECETTES :</i>	
281758 040 amortissements à titre d'une mise à disposition	+33 400 €
28158 040 amortissements	+72 600 €
021 - virement de la section investissement	-106 000 €

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la Décision Modificative n°2 au BP 2009, telle que présentée ci-avant.

## 6. MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Monique DUTHU

### A. Avenants :

Afin de permettre la réalisation de prestations non prévues dans les marchés initiaux, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente :

#### - à signer différents avenants :

##### a) Avec le Groupement BRUNET/FONTENAT/SOCAFL/SLEG.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de 4 ans (signé le 26 février 2009) afin d'assurer les travaux de terrassement sur le site de la Tienne.

#### L'avenant concerne l'ajout de prix unitaires au bordereau des prix.

En effet, suite à l'arrêté d'exploitation en date du 18 septembre 2009, des travaux découlant des nouvelles dispositions de cet arrêté nécessite l'ajout de prix supplémentaires. Ces travaux comprennent notamment :

- \* couverture des casiers en fin d'exploitation (géotextile et complexe drainant)
- \* mise en place du captage de biogaz avant couverture (fourniture de drains et de galets siliceux...)
- \* travaux inhérents à la construction de la plateforme de transit.

N° des prix	Désignation des ouvrages	unité :	Prix exprimés en € hors taxes
	<b><u>Etude/implantation:</u></b>		
	Ce prix comprend la fourniture de plans de réalisation, des implantations sur le terrain et le récolement sur le plan général du Site.		
26a	Plan d'exécution	h	62
26b	Implantation/récolement	h	57
	<b><u>Film anti-contaminant</u></b>		
27	Ce prix rémunère la fourniture et la pose de géotextile non tissé 300 grs/m2 placée en fond de fouille pour éviter les montées d'argiles, y compris le recouvrement de 0,30 m entre deux nappes	m2	2.6
	<b><u>Fourniture de tuyaux PVC rigides</u></b>		
	Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre et la mise en tranchée de tuyaux PVC rigides, assainissement classe CR 8, y compris sable de pose.		
28a	- Diamètre 200 mm :	ml	29
28b	- Diamètre 250 mm :	ml	43
28c	- Diamètre 315 mm :	ml	57
28d	- Diamètre 400 mm :	ml	68
	<b><u>Fourniture et pose de tuyaux béton</u></b>		
	Ce prix comprend la fourniture, la mise en place en tranchées ouvertes des canalisations, des joints, les coupes éventuelles, la façon des joints et toutes sujétions de fournitures et de main-d'œuvre pour des tuyaux en béton armé de série 135 A.		
29a	- Diamètre 300 cms :	ml	66
29b	- Diamètre 400 cms :	ml	78
29c	- Diamètre 500 cms :	ml	90

	<b><u>Fourniture et pose d'un séparateur hydrocarbures</u></b>		
30	Ce prix rémunère la fourniture et la pose dans les règles de l'art, d'un séparateur hydrocarbures 50 l/s y compris raccordement et toutes sujétions de fournitures et de main d'œuvre.	unité	11554
	<b><u>Fourniture et pose d'une chambre à vannes</u></b>		
31	Ce prix comprend la fourniture et la pose dans les règles de l'art d'une chambre à vannes de D1000X1000 y compris la pose d'une vanne murale manuelle.	unité	3254
	<b><u>Mur béton préfabriqué</u></b>		
32a	Ce prix rémunère la fourniture d'un mur béton préfabriqué en L de 2.5 m de hauteur.(fourniture uniquement, la pose étant réglée par le prix N°14)	ml	330
32b	Ce prix rémunère la fourniture d'un mur béton préfabriqué en L de 4 m de hauteur. (fourniture uniquement, la pose étant réglée par le prix N°14)	ml	1280
	<b><u>Caniveau béton préfabriqué</u></b>		
33	Fourniture et pose sur sable de caniveau béton préfabriqué, type CC1, y compris terrassement pour mise en place, réglage et compactage des matériaux de pose.	ml	45
	<b><u>Béton ordinaire</u></b>		
	Ce prix rémunère le béton dosé à 250 kg / m3 pour fondation de mur de soutènement ou de clôture, ouvrages de tête et ouvrages annexes en infrastructure autres que ceux définis dans le présent bordereau, comprenant éventuellement épuisement d'eau, coffrage, barbacane et toutes sujétions.		
34a	- de 0 à 0, 5 m3 pour un volume total inférieur à 0, 5 m3 :	m3	310
34b	- de 0, 5 à 5 m3 pour un volume total compris entre 0, 5 m3 et 5 m3 :	m3	260
34c	- à partir de 0 m3 pour un volume supérieur à 5 m3 :	m3	220
	<b><u>Galet drainant biogaz</u></b>		
41	Fourniture et livraison de grave naturelle 20/40 roulée et lavée non calcaire. Composition avec 80% de silice minimum. (fourniture, chargement, transport et déchargement en cordons ou en tas)	tonne	19.8
42	Fourniture et pose d'un drain DN 100 y compris tranchée inférieur à 1 m, évacuation de l'excédent et mise en place galets 20/40 (non compris fourniture galet 20/40, réglé par le prix N°54).	ml	12.5
	<b><u>Couche drainante n°2</u></b>		
43	Ce prix rémunère au mètre carré un dispositif de drainage se composant d'un géotextile FD T2 avec un film PEHD étanche épaisseur 1 mm soudé par fusion matière.	m2	8

**Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente à signer l'avenant correspondant.**

**b) Avec l'entreprise FAMY**

Il s'agit du marché à bons de commande d'une durée de 4 ans (signé le 26 février 2009) permettant d'effectuer les travaux de terrassement sur le site de Vaux.

**L'avenant concerne l'ajout de prix unitaires au bordereau des prix.**

Suite à l'arrêté de réhabilitation du site de Vaux en date du 6 octobre 2009, des travaux de reprise de digues, de création de bassins, doivent être effectués.

- Ces travaux sont imposés par la DRIRE et doivent être réalisés sous 6 mois. Ils concernent :
  - La reprise de digues
  - La couverture de la partie exploitée avant 2003

N° PU	DESIGNATION	U	QUANTITE	P.U.	MONTANT
26	Fourniture et pose de tuyau béton				
26a	∅ 300 cms	ml	1.000	31.00	<b>31.00 €</b>
26b	∅ 400 cms	ml	1.000	40.00	<b>40.00 €</b>
26c	∅ 500 cms	ml	1.000	57.93	<b>57.93 €</b>

26d	Ø 600 cms	ml	1.000	79.76	<b>79.76 €</b>
26e	Ø 800 cms	ml	1.000	132.02	<b>132.02 €</b>
26f	Ø 1000 cms	ml	1.000	185.97	<b>185.97 €</b>
27	Fourniture et pose de drain PEHD				
27a	Ø 160	ml	1.000	77.45	<b>77.45 €</b>
27b	Ø 200	ml	1.000	84.20	<b>84.20 €</b>
28	Fourniture et pose de tampon de regard				
28a	Ø 850 type RC400	u	1.000	93.33	<b>93.33 €</b>
28b	40x40	u	1.000	159.77	<b>159.77 €</b>
29	Construction du regard sur canal. : embrase préfa. Ø 1000mm	u	1.000	491.37	<b>491.37 €</b>
30	Galet drainant blogaz	t	1.000	22.90	<b>22.90 €</b>
31	Fourniture et pose de fourreaux PVC rigide ou janolène				
31a	Ø 50/60	ml	1.000	4.72	<b>4.72 €</b>
31b	92/100	ml	1.000	4.72	<b>4.72 €</b>
31c	35/43	ml	1.000	4.19	<b>4.19 €</b>
31d	40/46	ml	1.000	4.00	<b>4.00 €</b>
31e	au-delà de 100 m de long.	ml	1.000	0.05	<b>0.05 €</b>
32	Fourniture de béton				
32a	de 0 à 0, 5 m3 pour un volume total inférieur à 0, 5 m3 :	m3	1.000	415.82	<b>415.82 €</b>
32b	de 0, 5 à 5 m3 pour un volume total compris entre 0, 5 m3 et 5	m3	1.000	345.00	<b>345.00 €</b>
32c	à partir de 0 m3 pour un volume sup. à 5 m3	m3	1.000	295.05	<b>295.05 €</b>
33	Nappe textile	m2	1.000	1.57	<b>1.57 €</b>
34	Descentes d'eaux	ml	1.000	109.70	<b>109.70 €</b>
35	Fourniture et pose de PVC rigides				
35a	Ø100 mm	ml	1.000	35.71	<b>35.71 €</b>
35b	Ø160 mm	ml	1.000	35.84	<b>35.84 €</b>
35c	Ø200 mm	ml	1.000	39.44	<b>39.44 €</b>
35d	Ø250 mm	ml	1.000	47.04	<b>47.04 €</b>
35e	Idem pour tuyau annelé ext. en PEHD Ø500 mm	ml	1.000	77.66	<b>77.66 €</b>
36	Mur béton préfabriqué	ml	1.000	738.88	<b>738.88 €</b>
37	Caniveau béton préfabriqué	ml	1.000	59.13	<b>59.13 €</b>
38	Fourniture et pose d'un géo- composite alliant un anti- poissonnement coté support un film PEHD et un accroche terre faisant aussi office d'anti poissonnement coté remblais extérieur TERAPLEX	m2	1.000	16.00	<b>16.00 €</b>

**Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente à signer l'avenant correspondant.**

c) Avec l'entreprise SN2V

L'entreprise est chargée d'effectuer les travaux d'entretien sur le site de la Tienne signé le 30 décembre 2008 (marché à bons de commande d'une durée de 4 ans).

L'avenant au marché concerne deux points :

. La nouvelle dénomination de l'entreprise, suite à une « confusion de patrimoine » de la SAS SN2V par la société mère « SAS Roger Martin Rhône-Alpes » qui devient ainsi « Roger Martin Rhône-Alpes – activité SN2V » ;

. L'ajout de prix au bordereau des prix unitaires :

Il s'avère que la nature calcaire des granulats prévus au marché initial perturbent l'exploitation du biogaz (colmatage à cause du soufre contenu dans le biogaz). Pour éviter la concentration élevée en soufre dans le biogaz, il est nécessaire de mettre en place des galets drainants exempts de calcaire (galets siliceux).

**Liste des prix supplémentaires qu'il est proposé d'ajouter au bordereau des prix :**

#### **Fourniture de grave naturelle ou concassée**

Ce prix concerne uniquement la fourniture et le transport de graves.

<b>N° prix</b>	<b>Libellé :</b>	<b>unité</b>	<b>Prix unitaire hors taxe</b>
13f	Fourniture et livraison de grave naturelle 20/40 roulée et lavée. (fourniture, chargement, transport et déchargement en cordons ou en tas), matériau non calcaire	tonne	22,97

**Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente à signer l'avenant correspondant.**

- d) Avec l'entreprise BEC Frères, chargée d'effectuer les travaux sur réseau de biogaz de la Tienne et le dépannage de la torchère de Vaux (marché à bons de commande d'une durée de 4 ans signé le 6/6/2007 – montant minimum : 50 000 € ; montant maximum : 170 000 € HT)

Les lixiviats présents dans les puits de captage perturbent le captage du biogaz. Il s'avère donc nécessaire d'acquérir une pompe compatible à l'environnement gazeux.

Il est proposé d'ajouter les prix suivants au bordereau des prix unitaires :

<b>N° des prix</b>	<b>Désignation des ouvrages</b>	<b>unité :</b>	<b>Prix exprimés en € hors taxes</b>
	<b><u>Fourniture de pompe</u></b>		
45a	Ce prix comprend la fourniture d'une pompe pneumatique pour lixiviats qui s'installe dans les drains de biogaz diamètre 100 mm.	unité	2600
45b	Ce prix comprend la location d'une pompe pneumatique de remplacement, ainsi que le coffret de commande, pendant la maintenance de notre matériel. (en cas de panne)	par mois	215
	<b><u>Fourniture d'un coffret de commande</u></b>		
46	Ce prix comprend la fourniture d'un coffret de commande et de comptage pour la pompe.	unité	950

L'avenant n'a pas pour effet de modifier le montant maximum du marché.

**Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente à signer l'avenant correspondant.**

- e) Avec la société BIOVAL

- Le mois de référence est fixé à octobre 2008, date de notification du marché.
- Les indices pris en compte dans la formule de révision des prix ont été supprimés.

Dans le marché de traitement des encombrants, il est prévu une formule de révision.

Or, l'ensemble des indices de la formule n'ont plus cours.

Pour mémoire la formule de marché initial était :

$$P=P_0 \times [(0,35 \text{ ICHTTS2/ICHTTS2}_0) + (0,6 \times \text{PA210/PA210}_0) + (0,05 \times \text{EBI/EBI}_0)]$$

Nous avons proposé de les remplacer comme suit :

- ICHTTS2 (coût horaire du travail, tous salariés, charges sociales comprises) **par l'indice ICT-EZ**, (coût du travail dans les industries de l'eau, assainissement, déchets, dépollution) source ACOSS
- EBI (énergie, biens intermédiaires) **par l'indice FMOAEBI000**, (énergie et biens intermédiaires (EBI)), source INSEE
- PA210 (biens d'investissements, machines et biens d'équipements) **par l'indice FMOABINV00** (biens d'investissement), source INSEE

**Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente à signer l'avenant correspondant.**

- **à signer un marché négocié pour prestations similaires** avec le cabinet CSD AZUR, en vue de réaliser les prestations suivantes :
  - Elaboration du dossier de servitude d'utilité publique concernant le site de la Croix du Boucher, d'un montant de 4400€ HT
  - Elaboration du dossier de déplacement des espèces protégées concernant le site de la Tienne (au maximum 8500€ HT) et le site de la Croix du Boucher, (au maximum 7 100 €).

**Soit un avenant d'un montant maximum de 20 000€ HT.**

Historique du dossier :

Suite à un appel d'offres ouvert, un marché a été signé le 19 mars 2007 avec CSD Azur pour :

- élaborer les dossiers d'enquête préalable à la DUP et des mises en compatibilité des PLU pour les extensions des sites de la Tienne et de Vaux ;
- élaborer les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter des ISDND de la Tienne et de Vaux, du quai de transfert de Vaux et des demandes de défrichement dans le cadre de l'extension des sites.  
Le montant de ces prestations s'élevait à 214 680€ HT.

Les pièces du marché prévoyaient la possibilité de passer un/des marché(s) négocié(s) pour des prestations similaires selon les dispositions de l'article 35-6 du code des marchés publics. Plusieurs marchés similaires ont été passés pour répondre aux diverses contraintes règlementaires en corollaire des autorisations à obtenir pour mener à bien les projets concernant les deux sites. Il s'agit pour mémoire :

1<sup>er</sup> marché négocié (signé le 1<sup>er</sup> août 2007):

- les études de DUP et DDAE pour l'unité de méthanisation
- le dossier d'enquête publique pour la création d'une station de transfert des encombrants de déchèterie
- le dossier de régularisation des tonnages accueillis sur le site de la Tienne.

**Le montant de ces prestations était de 62 000 € HT.**

2<sup>ème</sup> marché négocié (signé le 6 octobre 2008):

- études pour l'intégration du projet OVADE dans la demande d'autorisation d'exploiter
- dossier de modification des conditions d'exploitation de l'ISDND de la Tienne (surface de 4000m<sup>2</sup> pour un casier au lieu de 2000m<sup>2</sup>, précédemment)
- élaboration du dossier de servitude d'utilité publique de l'ISDND de la Tienne (bande de 200m)
- élaboration du dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une installation temporaire de transit sur le site de Vaux

**Pour un montant de 39 050 € HT.**

3<sup>ème</sup> marché négocié (signé le 4 mai 2009)

- La prise en compte technique et l'actualisation du dossier de demande d'autorisation d'exploiter du site de la Tienne, consécutives à l'avenant (décidé par le comité syndical du 25 septembre 2008) au marché « OVADE » en ce qui concerne le point particulier relatif au traitement des lixiviats produits par l'ISDND.

**Pour un montant de 5 579 € HT.**

Considérant que ces nouvelles prestations répondent aux critères permettant de contracter un marché en application de l'article 35-6 du code des marchés, soit :

- que cela ait été prévu au moment de la consultation initiale
- concerner des prestations similaires
- être contractés dans les 3 ans suivant la notification du marché initial

**Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente à signer le marché négocié passé en application de l'article 35-6 du code des marchés publics pour un montant de 20 000€ HT (montant maximum).**

## B. Compte rendu des marchés signés dans le cadre de la délégation consentie à la Présidente

- **Marchés à Procédure Adaptée :**

Date signature	Durée du marché	Marchés à bons de commande pour :	Titulaire retenu	Montant du DQE (non contractuel)
27/07/2009	4 ans	Prestation de broyage criblage	AIN ENVIRONNEMENT	35 000 €
11/06/2009	4 ans	Fournitures industrielles - Lot 1 : fournitures diverses BC	BERNER	4 518.68 €
11/06/2009	4 ans	Fournitures industrielles - Lot 2 : fournitures soudures BC	BERNER	2 456.56 €
11/06/2009	4 ans	Fournitures industrielles - Lot 3: produits phytosanitaires BC	SID	4 899.01 €
11/06/2009	4 ans	Fournitures industrielles - Lot 4 : flexibles hydrauliques BC	LBI	349.73 €
11/06/2009	4 ans	Fournitures industrielles - Lot 5 - fournitures électricité BC	CGED	145.20 €
11/06/2009	4 ans	Fournitures industrielles - Lot 6 - fournitures bâtiment BC	POINT P	3 508.02 €
11/06/2009	4 ans	Fournitures industrielles - Lot 7 - fournitures broyeur Jenz	NOREMAT	10 630.29 €
11/06/2009	4 ans	Fournitures industrielles -Lot 8 - éléments filtrations BC	ad01	1 385.78 €
11/06/2009	4 ans	Fournitures industrielles - Lot 9 - huiles et graisses BC	IGOL	6 963.36 €
11/06/2009	4 ans	Fournitures industrielles - Lot 10 - produits raticides BC	CTH	858.60 €
11/09/2009	4 ans	vêtements de travail	MABEO INDUSTRIES	3 533.12 €
03/09/2009	1 an, reconductible 1 an	traitement Biogaz	VERDESIS	65 420 € DQE

- **Appel d'Offre Ouvert (signature après choix par la commission d'appel d'offres)**

18/07/2009	4 ans	Marché bons de commandes - sondages	GRUPE J	25 769 € DQE
------------	-------	-------------------------------------	---------	--------------

## 7. Ordre du jour complémentaire :

### Remboursement des frais d'hébergement en cas de colloque ou de formation :

Lors de la participation des fonctionnaires et des élus à un colloque (ADEME, AMORCE, METEORE...), ou à une formation, le taux de remboursement de la nuitée dont le taux est fixé par décret, ne permet pas de couvrir les frais d'hébergement (actuellement 38€, petit déjeuner compris). Pour permettre le remboursement des frais réels, il y a lieu de décider par délibération d'un montant maximum de remboursement.

Il est proposé au Comité Syndical de fixer ce taux de remboursement à 70 € maximum, étant précisé que la réservation sera effectuée par les services administratifs d'Organom et que les remboursements, s'il y a lieu, seront effectués au vu des dépenses réellement engagées.

**8. Questions diverses**

...

**9. Le point sur la pesée embarquée : Présentation par la Communauté de Communes du Pays de Bâgé.**